



**Parce que
le français,
c'est notre langue,
notre force et
notre avenir**

notrelangue.quebec

**La position du
Parti libéral du Québec
sur la langue française**

Avril 2021



**Parti
Libéral
du Québec**

Mise en contexte



**La langue française
est au cœur de
notre spécificité,
de notre nation.**

Héritée de nos ancêtres qui ont fait du Québec le berceau de la francophonie en Amérique du Nord, qui l'ont cultivée et fait grandir contre vents et marées, et maintenant comme membres de la seule société majoritairement francophone sur ce continent, nous avons un devoir historique et essentiel de veiller à sa promotion et à sa vitalité.

Notre langue officielle est le véhicule de notre vivre ensemble. Elle est un point d'ancrage et de rassemblement autour duquel les Québécoises et Québécois de tous les âges, de toutes les origines et de toutes les régions peuvent se réunir pour favoriser le maintien d'une société juste, prospère et inclusive.

Elle fait aussi intrinsèquement partie de notre histoire au Parti libéral du Québec.



Rappelons-nous que c'est un gouvernement libéral, dirigé par Robert Bourassa en 1974, qui a donné à la langue française son statut légal de langue officielle du Québec.

Cette avancée majeure pour la nation québécoise fut le socle qui mena jusqu'à l'adoption de la Charte de la langue française. L'héritage de Robert Bourassa reste gravé dans l'ADN de notre parti, de nos valeurs, et nous inspire encore aujourd'hui.

Cela dit, il faut voir les choses clairement : la protection de notre langue française, parlée par seulement 2 % des habitants en Amérique du Nord, appelle à une vigilance constante et à une politique linguistique robuste et nécessaire dont la Charte de la langue française constitue l'une des principales composantes.

Pour conserver sa pertinence et lui permettre d'offrir les garde-fous nécessaires, celle-ci doit être maintenue, revue et adaptée périodiquement afin de faire face aux nouvelles réalités sociétales.



Le Parti libéral du Québec est déterminé à contribuer activement à la protection et à la promotion de notre langue française. C'est en ce sens que nous avons développé 27 propositions qui constituent notre position en matière de langue française.

Principes fondamentaux

Les propositions mises de l'avant ont fait l'objet d'une réflexion approfondie à la suite de plusieurs consultations. Pour nous engager dans cette démarche, nous avons d'abord identifié les principes fondamentaux qui devaient nous guider. Pour nous, c'était nécessaire d'identifier les assises autour desquelles l'ensemble des Québécoises et Québécois, de toutes les origines, peut aisément s'unir et se rallier.

Le premier principe fondamental est le droit inaliénable de travailler en français.

Nous avons la responsabilité historique, envers les Québécoises et Québécois, de toujours veiller à ce que le plein éventail des possibilités en matière professionnelle leur soit rendu accessible en français. Certes, la maîtrise de plusieurs langues ajoute à notre richesse collective, mais elle ne devrait être requise que dans des situations circonscrites et justifiées. Les récents rapports de l'Office québécois de la langue française (OQLF) sur les exigences linguistiques des entreprises sur le marché du travail nous rappellent notre devoir de vigilance afin d'éviter que l'exception ne devienne tranquillement la règle.

Le deuxième principe est celui de la responsabilité partagée de tous les Québécois de veiller à la vitalité du français au Québec.

Une collectivité est composée d'individus et une langue vit par ses locuteurs. Notre responsabilité collective quant à la situation du français au Québec doit aussi s'ancrer dans nos actions individuelles. Le gouvernement du Québec a la responsabilité de veiller à l'épanouissement de la langue française en fournissant aux Québécoises et Québécois tous les outils nécessaires pour la maîtriser, la faire rayonner et lui assurer une place centrale dans notre vie collective.

La qualité de notre langue, autant parlée qu'écrite, est le troisième principe qui ne saurait souffrir d'aucune économie.

Nous devons collectivement investir dans notre maîtrise du français. Nous baignons dans un monde où l'anglais prend beaucoup d'espace dans plusieurs sphères de notre quotidien, notamment par la multiplication des nouvelles technologies. Il est primordial de veiller à ce que notre vocabulaire collectif s'enrichisse d'équivalents français aux nouvelles réalités qui émergent et de cultiver la fierté et l'apprentissage d'une langue bien parlée et bien écrite.



Le quatrième principe est celui du partenariat avec les communautés d'expression anglaise. Nous devons travailler main dans la main, non pas en confrontation. Les communautés d'expression anglaise ont des droits qu'il faut protéger. L'accès à des services publics en anglais pour ces citoyens québécois ne saurait être une menace à la situation du français au Québec. En effet, le Québec compte des communautés d'expression anglaise dont les racines sont profondes, et qui contribuent à notre prospérité collective. Leur attachement à cette terre du Québec ne saurait être remis en doute, tout comme la pertinence de leur présence. Ils sont Québécois à part entière et sont empreints de la même fierté collective que partagent tous ceux qui appellent le Québec, leur maison.

Le cinquième principe réside dans le libre choix pour les étudiantes et étudiants de leur établissement d'enseignement supérieur. La fréquentation par les allophones des cégeps francophones n'a cessé d'augmenter à travers les années, passant de 25,1 % en 1985 à 57,9 % en 2015. Bien que les établissements collégiaux francophones demeurent très attractifs, par la qualité de leurs programmes et de leurs enseignements, les établissements anglophones le sont tout autant, notamment pour les programmes préuniversitaires. Nous devons préserver l'équilibre entre l'accessibilité pour la communauté anglophone à ses institutions, et la possibilité pour les francophones de fréquenter l'établissement de leur choix, dans le respect des exigences d'admission aux programmes convoités.

Ces cinq principes guident les propositions libérales en matière de langue. Ils sont essentiels pour le ralliement de notre société autour de la cause fondamentale qu'est la préservation et la promotion de notre langue française. Ensemble, agissons pour le français afin de léguer aux générations futures une société battant au rythme d'une langue française forte et vigoureuse, aux accents bien de chez nous.



A blue-tinted photograph of a man and a young boy sitting on a wooden pier, fishing. The man, wearing a wide-brimmed hat and sunglasses, is smiling and looking towards the boy. The boy, wearing a striped shirt, is also smiling and looking towards the right. Fishing rods and reels are visible on the pier in front of them. The background shows a body of water and distant hills under a clear sky.

Propositions

I L'exemplarité de l'État

.....

Si nous souhaitons que la société se sente réellement interpellée dans la promotion et la protection de la langue française, il est primordial qu'elle puisse s'appuyer sur l'exemple de l'État. Cette exemplarité s'articule dans les mesures qu'il met de l'avant, soit législatives, réglementaires, ou autres, mais aussi dans ses actions internes. L'État doit démontrer un engagement fort et avoir une démarche et des activités exemplaires à l'égard de la promotion et de la protection de la langue française.

Ainsi, nous proposons :

- 1- **De mettre à jour la Politique linguistique du Gouvernement du Québec pour les ministères et organismes. Cette nouvelle politique devra obligatoirement faire l'objet d'une formation pour tous les employés concernés;**
- 2- **De modifier l'article 88.3 de la Charte de la langue française afin de prévoir l'obligation pour les établissements d'enseignement supérieur de rendre compte, aux trois ans, à l'Assemblée nationale, de l'application de leurs politiques linguistiques et de dresser un portrait statistique de l'utilisation du français au sein de leur institution;**
- 3- **D'appliquer l'article 1 de la loi 104 qui vise à baliser les conditions et les circonstances où une autre langue que le français peut être utilisée dans les communications avec les personnes morales et les autres gouvernements.**



II Gouvernance

.....

Pour assurer une meilleure cohésion de l'action gouvernementale, nous croyons qu'il est grand temps de moderniser la gouvernance des organismes responsables de l'application de la Charte de la langue française et de suivi de la situation linguistique.

Mise en place en 2002, la structure actuelle souffre d'importantes lacunes. L'OQLF est devenu une superstructure avec des rôles parfois contradictoires de suivi de la situation linguistique, parfois de veille de l'application de la loi, en plus du traitement des plaintes. De son côté, le Conseil supérieur à la langue française est dépouillé de son essence et de ses ressources, et ne peut plus jouer adéquatement le rôle pour lequel il a été créé, soit celui de conseiller le ministre.

Afin d'assurer une meilleure organisation, mais aussi une plus grande efficience entre les instances, nous proposons d'abolir ces organismes et de les remplacer par :

- 4- La création d'un poste de Commissaire à langue française indépendant, nommé par l'Assemblée nationale. Celui-ci aurait pour mandat de faire rapport annuellement, à l'aide d'études et d'analyses, de l'état de la langue française, ainsi que de faire rapport sur les politiques linguistiques publiques, notamment celles des ministères et organismes ;
- 5- La mise en place de l'Office de protection et de valorisation de la langue française. Ce nouvel office, qui remplacerait l'OQLF, aurait un rôle plus clair et plus cohérent. Il reprendrait, sous son aile, les ressources existantes de l'OQLF, incluant les antennes régionales, mais aurait une présence plus proactive sur le terrain. En collaboration avec les partenaires, il devrait intensifier et diversifier les actions de promotion et de protection de la langue française. Il aurait sous sa responsabilité la toponymie, l'officialisation des terminologies et l'application de la loi, ce qui inclura le traitement des plaintes. Pour mener à bien cette vision, l'Office serait doté d'un conseil d'administration pour en assurer une gouvernance renouvelée et plus transparente.

III Montréal et la langue française

.....

Depuis plusieurs mois, la vitalité de la langue française à Montréal fait les manchettes, principalement quant à la langue d'accueil et à la langue de service. Les statistiques le démontrent : c'est à Montréal que la langue française est le plus considérablement mise à mal. Une étude de l'OQLF révèle que près du quart de la population utilise principalement l'anglais dans l'espace public et que la langue d'accueil en français dans les commerces est passé de 84,2 % en 2010 à 74,6 % en 2017.

La Ville de Montréal a d'ailleurs lancé son tout premier Plan en matière de la valorisation de la langue française afin de répondre en partie à cette problématique et d'accentuer les efforts de francisation. Un large consensus se dessine au sein des milieux économique, social et politique pour agir. Tous s'entendent sur la nécessité de travailler en collaboration avec les partenaires socioéconomiques afin de généraliser la présence et l'utilisation du français, en particulier dans le centre-ville commercial et touristique de Montréal, et de soutenir plus efficacement les efforts de francisation.

Nous proposons donc :

- 6- D'assurer la vitalité du français, en redonnant au centre-ville commercial et touristique de Montréal sa force, son image et son accent francophone, notamment en soutenant des mesures spécifiques d'accueil et de services en français;**
- 7- De créer une équipe dévouée à la promotion, au soutien et à la francisation des commerces du centre-ville de Montréal, en collaboration avec la ville et le milieu des affaires;**
- 8- De soutenir et d'inciter davantage d'initiatives comme les programmes J'apprends le français et Le français, ça compte! Réussir le virage numérique de ma petite entreprise en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui visent le soutien et l'apprentissage du français dans les petites entreprises.**



En déployant des efforts de cette nature, nous croyons que nous pourrions changer l'image du centre-ville, tout en soutenant le dynamisme économique de notre métropole.

De plus, Montréal étant reconnue mondialement comme l'une des meilleures villes étudiantes au monde, elle attire énormément d'étudiantes et d'étudiants qui proviennent de partout sur la planète. Ce bassin d'étudiants internationaux représente une occasion unique pour le Québec de se positionner comme terre d'accueil en français, mais aussi de pourvoir à nos besoins importants de main-d'œuvre. Cependant, si l'on espère augmenter la rétention de ces étudiants à la fin de leurs études, il faut leur permettre de maîtriser le français et de travailler en français. Présentement, les étudiants qui souhaitent approfondir leur connaissance de la langue française doivent eux-mêmes suivre des cours à leurs frais sur le campus qu'ils fréquentent ou encore suivre des cours moins adaptés à leur situation pédagogique ou géographique.

Nous proposons donc de :

- 9- Déployer, sur tous les campus universitaires de Montréal, des antennes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Avec un service gratuit, disponible directement sur le lieu d'études, nous favoriserons les efforts de francisation, d'intégration et de connaissance socioculturelle du Québec des étudiants internationaux.**



IV Francisation des nouveaux arrivants

La pleine participation des personnes immigrantes à la société québécoise est intimement liée à la question linguistique. D'un côté, le Québec s'attend à ce que l'immigration contribue à la vitalité du français, quelle que soit la langue maternelle des personnes qui décident de s'installer au Québec. De l'autre, la contribution des personnes immigrantes à la prospérité économique passe par la maîtrise de la langue du travail dans un contexte où le marché de l'emploi met souvent en concurrence le français et l'anglais. Il est donc impératif de faire en sorte que ces deux objectifs se rencontrent et se renforcent mutuellement au moyen de services de francisation performants, diversifiés et accessibles partout au Québec.

La langue maternelle ainsi que la langue parlée à la maison sont des indicateurs imparfaits de la vitalité de la langue française puisqu'ils ne tiennent pas compte de la francisation des personnes immigrantes qui, sans abandonner leur langue d'origine, apprennent le français et l'utilisent couramment. Une récente étude de l'OQLF sur les projections de certaines caractéristiques linguistiques du Québec révèle que la maîtrise du français par tous les citoyens du Québec devrait continuer de s'établir au niveau de 90 % en 2036. Bien que ce chiffre soit encourageant, nous croyons qu'il y a lieu de poursuivre les efforts et de proposer de nouvelles mesures, notamment pour assurer une meilleure francisation des nouveaux arrivants.

Depuis 2018, les sommes transférées au Québec par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord Canada-Québec relativement à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains ont augmenté de plus de 90 millions de dollars, atteignant près de 650 millions de dollars annuellement. Ces sommes importantes, qui sont destinées à l'intégration linguistique et professionnelle des personnes immigrantes, donnent au Québec toute la marge de manœuvre requise pour soutenir un effort de francisation large et ambitieux.

Par ailleurs, nous savons que la francisation est grandement ralentie par la pénurie d'enseignants qualifiés. Les instances de francisation ne sont donc plus en mesure de répondre à la demande et une grande partie de la clientèle se retrouve sur une liste d'attente et est freinée dans son intégration. Nous croyons que nous devons également nous pencher sur l'accès à la formation et sur les conditions de travail de ces enseignants qui ont, trop souvent, des statuts temporaires et précaires. Compte tenu des besoins actuels et futurs, des efforts qui devront être déployés pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre et de notre proposition d'offrir des cours de français gratuits pour tous ceux et celles qui doivent ou veulent mieux maîtriser le français, la demande pour les enseignants ne fera qu'augmenter et un statut permanent pour ceux-ci s'impose.



Nous proposons donc :

- 10- De bonifier et de renforcer l'utilisation du programme Accompagnement Québec, ayant pour mandat de coordonner l'accueil, la francisation, ainsi que l'intégration professionnelle, sociale et culturelle des personnes immigrantes en synergie avec le vaste réseau d'organismes communautaires œuvrant dans ce domaine, notamment dans le but de proposer une offre linguistique et culturelle globale aux nouveaux arrivants;
- 11- De bonifier les investissements en francisation, notamment en favorisant le développement d'initiatives de francisation en milieu de travail;
- 12- De prendre les mesures nécessaires pour résorber la pénurie d'enseignants en français langue seconde.



V Le français dans les régions

.....

La situation de la langue française, en dehors de la grande région métropolitaine, est caractérisée par une forte prédominance du français. Cela fait de nos régions des alliées importantes, notamment au chapitre de la francisation des personnes immigrantes. Celles qui font le choix de s'installer en région évoluent dans un environnement presque exclusivement francophone, ce qui facilite grandement leur intégration et le perfectionnement de leurs compétences en langue française.

Nos régions vivent de graves pénuries de main-d'œuvre pour lesquelles l'immigration peut s'avérer être une partie de la solution. De nombreux travailleurs étrangers temporaires œuvrent déjà au sein de nos entreprises en région, contribuant à notre prospérité collective. Bien que ces travailleurs évoluent dans un environnement de vie et de travail totalement francophone et que leur francisation éventuelle ne fait aucun doute, les exigences actuelles en matière de connaissance du français pour l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) sont un frein pour nombre d'entre eux.

De même, de nombreux candidats à l'immigration de partout dans le monde possèdent les compétences que recherchent nos entreprises, notamment en région, sans pour autant maîtriser le français. Il y a lieu de favoriser la venue de ces travailleurs au sein de nos régions tout en s'assurant de leur offrir un parcours personnalisé de francisation.

Cette vision permet d'utiliser le potentiel de nos régions afin de favoriser la francisation des personnes immigrantes tout en assurant une plus grande régionalisation de l'immigration à l'extérieur de la région métropolitaine, en répondant aux besoins de main-d'œuvre et en appuyant le développement social, économique et culturel de nos régions.

Nous proposons donc :

- 13- D'analyser la possibilité de moduler les exigences linguistiques afin d'accélérer l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec lorsque la région dans laquelle compte s'établir le candidat à l'immigration est située à l'extérieur de la région métropolitaine, tout en offrant un parcours personnalisé de francisation;**
- 14- De favoriser les initiatives émanant de nos régions visant à augmenter la part de l'immigration qui s'y établit.**



VI Mobiliser les établissements d'enseignement supérieur

.....

Les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient francophones ou anglophones, sont l'un des piliers de notre développement social et économique. Nous croyons fermement que la vitalité de ces institutions est bénéfique pour tout le Québec et qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion et la protection de notre langue officielle.

La présence de la langue anglaise, notamment au chapitre des publications universitaires, se doit d'être mise en équilibre avec notre responsabilité de s'assurer que les Québécois peuvent poursuivre des études supérieures en français, notamment en priorisant l'accès au matériel didactique en langue française.

Nous croyons que les établissements d'enseignement supérieur, francophones et anglophones, doivent être des partenaires actifs en matière de promotion et de protection de la langue française. Il est important de leur donner toute la marge de manœuvre nécessaire en ce sens. Notre approche reflète l'importance de l'apport de ces institutions à la vitalité de notre langue commune.

Nous proposons donc :

- 15- De soutenir financièrement les établissements collégiaux et universitaires pour leur permettre d'offrir, sur leurs campus, des cours de français gratuits à tous les étudiantes et étudiants qui souhaitent parfaire leur maîtrise de la langue française;**
- 16- De bonifier l'offre de cours en langue française dans les établissements collégiaux anglophones. Cette offre de cours ne devrait pas se limiter aux cours de français langue seconde, mais être encouragée en incluant au moins trois cours en français offerts dans chaque programme d'études;**
- 17- D'offrir l'opportunité aux étudiants d'établissements anglophones de développer des programmes d'échanges culturels ou de stages d'immersion française dans les communautés francophones;**
- 18- D'assurer l'accès des Québécoises et Québécois, issus des communautés d'expression anglaise, aux cégeps anglophones;**
- 19- De maintenir le nombre actuel d'étudiants équivalent temps plein dans les cégeps anglophones.**



VII Le français et les milieux de travail

.....

Deux récentes études de l'OQLF démontrent que l'anglais est de plus en plus présent dans les milieux de travail du Québec. En effet, les travailleurs qui utilisent exclusivement le français sont maintenant au nombre de 53,3 % sur l'île de Montréal, cette proportion passe à 75,7 % dans sa couronne et à 85,6 % pour le reste du Québec.

Nous proposons donc :

- 20- D'appliquer aux entreprises de compétence fédérale les dispositions de la Charte de la langue française;
- 21- De revoir l'article 46 de la Charte de la langue française afin de mieux baliser les exigences d'une autre langue que le français à l'embauche, notamment en précisant le principe de nécessité;
- 22- D'accompagner dans leur francisation les entreprises de 25 à 49 employés, avec une approche allégée et adaptée d'application aux dispositions de la Charte de la langue française, et ce, afin de tenir compte de la taille et des ressources de ces entreprises.



VIII Qualité de la langue française écrite et parlée

.....

L'amélioration de la qualité de la langue française est enjeu qui doit concerner tous les Québécoises et les Québécois, qu'ils soient francophones, anglophones ou allophones. Nous devons développer, dès le plus jeune âge, le sentiment d'attachement au français, ainsi que le désir d'en améliorer notre maîtrise tout au long de notre vie.

Les données d'un récent sondage mené par le Conseil du patronat du Québec auprès de ses membres révèlent qu'il est de plus en plus difficile de recruter des employés qui ont une bonne maîtrise de la langue française, quelle que soit leur langue d'origine, y compris des francophones. L'organisation du travail ayant beaucoup évolué au cours des dernières décennies, les communications officielles écrites à l'externe et à l'interne sont maintenant entre les mains de plusieurs personnes et ne sont plus centralisées comme c'était le cas avant l'avènement des courriels.

De plus, les statistiques démontrent que la communauté anglophone du Québec est bilingue dans une grande proportion. Cependant, de nombreux membres de la communauté ne se sentent malheureusement pas assez confiants dans l'usage de la langue française pour réussir à s'épanouir et à contribuer pleinement au développement social et économique du Québec. Cela explique entre autres pourquoi une proportion des jeunes issus de cette communauté quitte le Québec.

Pour notre formation politique, l'importance fondamentale que revêt la vitalité de la langue française pour le développement de notre société exige que toute personne qui souhaite parfaire sa maîtrise de la langue française, à l'oral ou à l'écrit, puisse le faire par le truchement de cours gratuits d'apprentissage et de perfectionnement du français.

Nous proposons donc :

- 23- De déployer gratuitement des cours d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française, parlée et écrite, dans toutes les régions.**
Rappelons que nous avons déposé un projet de loi en ce sens à l'Assemblée nationale, le projet de loi 590.



IX Littératie

.....

Le Québec se classe au 10^e rang des provinces canadiennes quant à l'alphabétisation. On estime que la proportion des Québécoises et Québécois ayant de la difficulté à atteindre un niveau de littératie permettant de bien comprendre un texte oscille autour de 50 %.

Lors de l'événement AlphaRéussite, tenu en mars dernier, une mise à jour de l'étude « La littératie comme source de croissance économique » démontrait que le taux de Québécoises et Québécois ayant des enjeux en littératie s'est amélioré au Québec, passant de 53,2 % à 47,7 % entre 2012 et 2020. Cette amélioration s'explique par la démographie, par la diminution du décrochage scolaire et par l'augmentation de la diplomation dans les réseaux collégial et universitaire. Bien que nous puissions constater une progression au cours des 8 dernières années, il est indéniable que cette statistique démontre bien le défi collectif, social et économique que le Québec doit relever.

Dans le contexte de la campagne électorale de 2018, le Réseau de lutte à l'analphabétisation a interpellé les quatre principaux partis politiques en soulignant qu'ils étaient bien timides dans leurs propositions pour lutter contre ce fléau, en rappelant que l'analphabétisme rend vulnérable une partie de la population et en revendiquant l'élaboration d'une stratégie nationale.

Nous proposons donc :

24- De demander au gouvernement de tenir un sommet réunissant les intervenants socio-économiques et les réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, afin d'améliorer le taux d'alphabétisation au Québec, et ainsi, améliorer la qualité de la langue française écrite et parlée des Québécoises et des Québécois.



X Faire la promotion du français, par un éveil à la culture francophone des tout-petits

.....

L'une des mesures pour contrer l'analphabétisation est de développer le réflexe de la lecture. Plus on lit, plus on est en mesure de comprendre un texte, plus on rehausse ses compétences en littératie. On peut même ajouter que ce cycle d'apprentissage de la langue développerait, dès le jeune âge, une attraction pour la langue française.

Nous proposons donc :

- 25- De poursuivre et de bonifier l'accès aux contenus culturels francophones, notamment :**
 - a. En développant des activités de type camp de jour en lecture et en écriture dans le réseau des bibliothèques publiques;
 - b. En renforçant le programme culture à l'école en offrant l'accès à un éventail de produits culturels, tels que le théâtre, la musique et le cinéma;
 - c. En favorisant une tournée d'auteurs jeunesse dans les écoles du Québec;
- 26- De développer, en collaboration avec Télé-Québec, des contenus multiplateformes éducatifs en littératie;**
- 27- D'encourager le développement de contenus numériques francophones et s'assurer d'une offre prépondérante d'œuvres en français sur les plateformes numériques, telles que Netflix et Spotify.**



A blue-tinted photograph of a man and a woman smiling and embracing outdoors. The man is in the foreground, wearing a checkered shirt, and the woman is behind him, wearing a light-colored top and a polka-dot skirt. The word "Conclusion" is overlaid in white text across the center of the image.

Conclusion

La vitalité de la langue française et sa promotion se doivent d'être au cœur de l'action de tout gouvernement du Québec. Les défis auxquels nous sommes confrontés en matière linguistique sont loin d'être une fatalité. Au contraire, ils appellent à une mobilisation de l'ensemble des forces vives du Québec afin de faire prospérer cette belle langue française, héritée de nos ancêtres, et que nous comptons léguer à nos enfants perpétuant ainsi une riche tradition francophone en cette terre d'Amérique.

Les propositions mises de l'avant démontrent l'indéniable engagement du Parti libéral du Québec envers la protection et la promotion de la langue française. Tout comme Robert Bourassa l'a fait il y a près de 50 ans, nous souhaitons redonner un souffle nouveau à notre langue officielle, avec des mesures audacieuses et fortes, dans le respect des droits de la communauté d'expression de langue anglaise.



Parce que
le français,
c'est notre langue,
notre force et
notre avenir

notrelangue.quebec



Parti
Libéral
du Québec